

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00235

VŒU PORTANT SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 13 mai 2022

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 97
Nombre de pouvoirs : 16
Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIÉRI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 02 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220519-D20220023510

DATE D'AFFICHAGE :02 juin 2022

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Clémence QUELENNEC,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à Mme Viviane COGNASSE,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Gilles BOUDARD, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET,
Mme Fabienne MARMORAT, M. Ali RASFI, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
M. Jacques VALENTIN, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 MAI 2022

VŒU PORTANT SUR LA SCOLARISATION DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental.

Selon le secrétariat d'État aux Personnes handicapées, lors de la rentrée 2021, plus de 400 000 enfants en situation de handicap ont été scolarisés en milieu ordinaire.

A l'instar de l'ensemble des collectivités territoriales du territoire national, les communes de Saint-Etienne Métropole demeurent très attachées à un accueil inclusif des enfants porteurs de handicap en milieu scolaire. C'est la raison pour laquelle, lors des Conseils métropolitains du 27 janvier et 24 mars dernier, l'assemblée délibérante a voté à l'unanimité un vœu portant sur la prise en charge financière par l'Etat du coût d'un AESH sur le temps périscolaire et l'instauration d'un véritable statut pour ces accompagnants, ainsi qu'un vœu la scolarisation des enfants déficients visuels dans la Loire.

Or, si le Gouvernement a augmenté les crédits alloués à la scolarisation de ces enfants, les faisant passer de 250 M€ en 2021 à désormais 3,3 milliards, la transformation inclusive de l'école de la République n'est pas encore achevée. En effet, la scolarisation des enfants en milieu ordinaire n'est pas de droit et les différents dispositifs mis en place ne permettent pas d'améliorer l'intégration scolaire.

A cet égard, le Défenseur des droits dans le cadre de son rapport d'appréciation de la mise en œuvre de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) de juillet 2020, faisait le constat que « plusieurs milliers d'enfants, notamment polyhandicapés, n'étaient pas scolarisés, ou bien ne l'étaient qu'à temps partiel », et ce, en raison de l'absence de suivi des décisions d'orientation prises par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), dont les différents parcours de scolarisation de ces élèves dépendent.

Par ailleurs, à chaque rentrée, les enfants et leurs familles sont placés dans une grande incertitude par manque de moyens suffisants concernant leur accompagnement par des AESH.

De plus, les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ne sont pas en nombre suffisant au regard de l'augmentation croissante du nombre d'élèves orientés vers ce dispositif. Il existe encore de grandes disparités territoriales, puisque pour 1 000 élèves en situation de handicap par département à la rentrée 2019, le nombre d'ULIS variait de 13 à 57 unités selon les territoires. Quant à Saint-Etienne Métropole, elle est dotée de 32 ULIS.

En outre, les instituts médico-éducatifs (IME) apportent aux enfants un enseignement adapté et un accompagnement médico-social. Le territoire métropolitain dispose de 15 IME. Les enfants accueillis dans ces structures peuvent également bénéficier d'une scolarisation partagée entre l'IME et l'école ordinaire. Néanmoins, il est à regretter le faible nombre d'enfants concernés par cette scolarisation partagée : seulement 10 000 enfants scolarisés en IME sur 70 000 bénéficient de ce dispositif.

Ainsi, bien plus qu'une seule perspective d'acquisition de savoirs et de compétences, le droit à la scolarité vise à assurer la dignité due à chaque enfant. Il favorise également la participation à la vie sociale et à la rencontre de la différence en prévenant la construction des préjugés. Il est donc indispensable de réduire les inégalités d'accès à l'éducation, participant, de fait, à l'émancipation des enfants en situation de handicap.

Aussi, eu égard à la mission de l'Education nationale de conduire, dans un souci d'équité et d'éthique, chaque élève au maximum de ses potentialités et d'apprendre à tous à vivre ensemble dans le respect de la reconnaissance des droits et de la spécificité de chacun, et face à la nécessité de garantir aux enfants porteurs de handicap le droit d'être scolarisés, le Conseil métropolitain demande-t-il que l'État mette tout en œuvre afin que le système scolaire facilite l'insertion, la participation et la réussite en milieu ordinaire de ces enfants, et ce, dans le but de leur offrir un accès égal à l'école, véritable exigence de notre pacte républicain, permettant d'atteindre ainsi l'objectif de bien-être social.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré, adopte ce vœu à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Gaël PERDRIAU